



Versement

1745 W 1-34

Identification :

Intitulé/ Analyse : Politique de santé environnementale, prévention des risques, protection des populations, gestion des insalubrités et des nuisances.

Dates extrêmes : 1987-2014

Importance matérielle : 2,50 mètres linéaires

Contexte

Service producteur/versant : Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne/DTA Aube.

N° d'entrée du versement : 57402 ; 57633 ; 57980 ; 58064 ; 58145 ; 58284

Date d'entrée du versement : 08/04/2014 ; 03/02/2015 ; 24/03/2016 ; 02/08/2016 ; 31/01/2017 ; 14/09/2017

Conditions d'accès aux documents

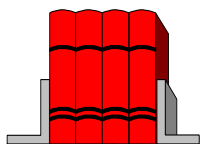
Début communicabilité : immédiat

Fin communicabilité : 1^{er} janvier 2065

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 19 décembre 2017

Réalisé par Clémence DUC et Grégory FONTAINE (Sarl FFAS)
sous le contrôle d'Arnaud BAUDIN
et la direction de Nicolas DOHRMANN



Présentation

Présentation du service producteur

Service déconcentré de l'Etat, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.) était chargée, jusqu'en 2010, de mettre en œuvre et d'adapter au niveau local, sous l'autorité du Préfet, la politique sanitaire et sociale définie par le Gouvernement. Elle veillait au respect de la loi et de la réglementation dans les domaines de la Santé et de l'Action Sociale. Elle aidait à compenser les handicaps dont souffrent les personnes en situation de dépendance, de précarité ou de marginalité. Elle fut aussi un des acteurs de la protection de l'environnement et de la surveillance de la qualité de l'eau. Parmi les dossiers traités par la DDASS dans les domaines de la santé et de la protection sociale, l'accent était particulièrement mis sur la lutte contre les exclusions, la santé publique et la coordination de plans tels le "plan canicule" et en période hivernale le "plan grand froid".

Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques, les DDASS ont été supprimées le 1^{er} avril 2010 et remplacées par les Délégation territoriale départementales sous l'autorité, dans chaque région, de l'Agence régionale de santé (A.R.S.).

Présentation du contenu du versement

Ce classement est issu de la fusion de 6 versements de la Délégation territoriale départementale de l'Aube intervenus entre 2014 et 2017. Il rassemble les archives du Conseil départemental d'hygiène, les dossiers de contrôle sanitaire, de gestion des insalubrités et de la Commission locale d'information relative à la Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Le Conseil départemental d'Hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène (C.D.H.) est un organisme consultatif saisi par le Préfet et institué pour donner des avis ou des recommandations sur « toutes les questions intéressant la Santé Publique et la Protection Sanitaire de l'Environnement » (article L.776 du Code de la Santé Publique), en particulier sur les demandes d'autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ou sur les demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

La centrale nucléaire de production d'électricité de Nogent-sur-Seine

Située à 60 km à l'Ouest de Troyes et à 120 km à l'Est de Paris, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine est la première à être construite sur la Seine, en 1981. Cette centrale nucléaire est constituée de deux réacteurs.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

- 167 W 1- 87 : DDASS - Fiches de suivi médical des enfants scolarisés dans le département de l'Aube, fiches de contrôle bucco-dentaire et registres médico-sociaux (1949-1963).
- 178 W 1-13 : DDASS - Fiches de suivi médical des enfants scolarisés dans le département de l'Aube (1949-1965).
- 209 W 1-16 : DDASS - Fiches de suivi médical des enfants scolarisés dans le département de l'Aube (1951-1965).
- 230 W 1-10 : DDASS - Fiches de suivi médical des enfants scolarisés dans le département de l'Aube (1953-1968).
- 288 W 1-550 : DDASS - Rôle et fonctionnement des différents services de la DDASS: organisation des services généraux, fiches médicales d'enfants scolarisés dans le département, dossiers d'assistantes maternelles, dossiers d'aide sociale, dossiers de pupilles (1900-1978).
- 1029 W 1-341 : DDASS - Fiches de suivi médical des enfants scolarisés dans le département de l'Aube (1963-1980).
- 1041 W 1-474 : DDASS - Aide sociale aux individus et à la famille (1923-1979).
- 1310 W 1-15 : DDASS - Cartes d'invalidité, délivrance : dossiers individuels (1956-1996).
- 1327 W 1-170 : DDASS - Organisation, fonctionnement et séances du Conseil Départemental d'Hygiène (1906-2002).
- 1328 W 1-13 : DDASS - Environnement : documentation (1993-2002). Assainissement individuel, enregistrement des demandes : fichier par commune (1976-1987)
- 1386 W 1-2 : DDASS - Assainissement autonome individuel, installation : fichier communal (1975).
- 1479 W 1-47 : DDASS - Hygiène sociale ; Habitat insalubre : dossiers de plainte (1986-1997), études sur le saturnisme (2000-2002) ; Conseil départemental d'hygiène : dossiers de séances (1986-2002). Centre nucléaire de production d'électricité de Nogent-sur-Seine (1996-2002).
- 1571 W 1-337 : Reliquat des Archives de la DDASS (1884-2011).



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement à l'exception des dossiers comportant des informations relevant du caractère privé ou de la Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (50 ans).



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-17	Politique de santé environnementale.	1990-2014
18-32	Gestion des insalubrités.	1987-2007
33	Gestion des nuisances.	2002-2004
34	Installations classées pour la protection de l'environnement.	1999-2007

Politique de santé environnementale, prévention des risques, protection des populations, gestion des insalubrités et des nuisances.

1745 W 1 - 17		Politique de santé environnementale	1990 - 2014
1745 W 1 - 8		Conseil Départemental d'Hygiène (CDH)	2003 - 2006
1745 W 1	Concerne les séances du 30 janvier 2003 et du 03 avril 2003.		2003 - 2003
1745 W 2	Concerne les séances du 05 mai 2003, du 03 juin 2003 et du 01 juillet 2003.		2003 - 2003
1745 W 3	Concerne les séances du 24 septembre 2003, du 15 octobre 2003 et du 18 novembre 2003.		2003 - 2003
1745 W 4	Concerne les séances du 07 janvier 2005, du 01 mars 2005 et du 30 mars 2005.		2005 - 2005
1745 W 5	Concerne les séances du 12 mai 2005, du 08 juin 2005 et du 06 juillet 2005.		2005 - 2005
1745 W 6	Concerne les séances du 19 septembre 2005, du 29 septembre 2005, du 17 novembre 2005 et du 15 décembre 2005.		2005 - 2005
1745 W 7	Concerne les séances du 30 janvier 2006, du 06 mars 2006 et du 14 mars 2006.		2006 - 2006
1745 W 8	Concerne les séances du 12 avril 2006, du 19 mai 2006 et du 28 juin 2006.		2006 - 2006
1745 W 9 - 9		Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	2006 - 2006
1745 W 9	Concerne les séances du 14 septembre 2006, du 29 septembre 2006, du 23 octobre 2006 et du 05 décembre 2006.		2006 - 2006
1745 W 10 - 14		Prévention des risques	1990 - 2014
1745 W 10 - 14		Contrôle sanitaire	1990 - 2014
1745 W 10	Rouilly-Saint-Loup.		2004 - 2014
1745 W 11	Troyes.		1992 - 2014
1745 W 12	Vauchassis.		1997 - 2014
1745 W 13	Ville-sous-la-Ferté.		1990 - 2014

1745 W 14	Voigny.	2006 - 2014
1745 W 15 - 17	<i>Protection des populations</i>	1999 - 2007
1745 W 15	Eclipse solaire.	1999 - 1999
1745 W 16	Intoxication au monoxyde de carbone.	2000 - 2007
1745 W 17	Leptospires.	2003 - 2005
1745 W 18 - 32	Gestion des insalubrités	1987 - 2007
1745 W 18	1987-2005.	1987 - 2005
1745 W 19	1993-2003.	1993 - 2003
1745 W 20	2000.	2000 - 2000
1745 W 21	2000.	2000 - 2000
1745 W 22	2001	2001 - 2001
1745 W 23	2001.	2001 - 2001
1745 W 24	2002.	2002 - 2002
1745 W 25	2002.	2002 - 2002
1745 W 26	2003.	2003 - 2003
1745 W 27	2004.	2004 - 2004
1745 W 28	2005.	2005 - 2005
1745 W 29	2005.	2005 - 2005
1745 W 30	2006.	2006 - 2006
1745 W 31	2007.	2007 - 2007
1745 W 32	2007.	2007 - 2007
1745 W 33 - 33	Gestion des nuisances	2002 - 2004
1745 W 33	Lutte contre le bruit. - Réglementation.	2002 - 2004

1745 W 34 ~ 34

Installations classées pour la protection de l'environnement

1999 ~ 2007

1745 W 34 Commission Locale d'Information (CLI). ~ Centrale Nucléaire de
Nogent-sur-Seine.

1999 ~ 2007